

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECISION N°2023-09-12

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre du marché relatif à la réhabilitation thermique du bâtiment avec rénovation du cinéma « Le Soubise », le lot n°1 – désamiantage est attribué à l'entreprise 3D PROTECT dont le siège social est situé ZI La Crozière, 23 300 SAINT MAURICE LA SOUTERRAINE pour un montant de 21 505.00 € HT soit 25 806.00 € TTC

Meymac, le 07 Septembre 2023

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230907-2023-09-12-CC
Date de télétransmission : 08/09/2023
Date de réception préfecture : 08/09/2023